

Le Puy-en-Velay, le 24 mars 2020

GROUPEMENT METIER
SERVICE OPERATIONS

AFFAIRE SUIVIE PAR : COMMANDANT ERIC PEREZ
NOS REF. : OPS / EP / EP

NOTE DE SERVICE N° T / 2020 / 08

Objet : Approvisionnement et suivi des masques de protection Covid-19.

Annexe 1 Dotation initiale en stock d'approche dans les CIS.
Annexe 2 Fiches de suivi des stocks.

Le réapprovisionnement en cours des masques de protection permet maintenant d'apporter un peu de souplesse dans la gestion des stocks au niveau des CIS. En effet chaque CIS se voit désormais doter d'une réserve tampon lui permettant une autonomie estimée à environ une semaine. Ce volume est proportionnel à l'activité opérationnelle secours à personne 2019 (voir tableau de dotation initiale en annexe 1).

Le réapprovisionnement constitué de dons nécessite absolument un contrôle approfondi par le service de santé afin de garantir une protection optimum des intervenants.

La bonne gestion et le suivi de ce stock doit nous garantir une protection durable tout au long de l'évènement Covid-19.

Il est donc demandé impérativement de faire remonter à la PUI l'ensemble des dons locaux perçus par chaque unité.

Le masque FFP2 peut remplacer le masque chirurgical pour les intervenants. Dans tous les cas le masque chirurgical reste requis systématiquement pour la victime.

Le Kit Covid-19 sera ainsi composé :

- 1 masque chirurgical à la victime ;
- 3 masques chirurgicaux ou FFP2 pour les sapeurs-pompiers (suivant dotation).
- 2 paires de lunettes de protection.

Le dispositif de réassort s'articulera de la manière suivante :

- Une dotation initiale de chaque centre (voir annexe 1) ;
- Chaque semaine le tableau de suivi « kits et masques » devra être renvoyé avant lundi midi à pharmacie@sdis43.fr afin de reconstituer la dotation initiale par la navette du SDIS ;
- Un réapprovisionnement de dépannage pourra se faire en cas d'urgence dans un des trois centres supports identifiés (1 par groupement territorial : CIS Le Puy, Brioude, Monistrol) dès que la dotation initiale sera épuisée.

Le chef de centre est responsable de la bonne gestion et du suivi de sa dotation.

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE



COLONEL CHRISTOPHE GLASIAN

DESTINATAIRES :

- > DDSIS ET DDA (SUPPORT NUMERIQUE)
- > MEDECIN-CHEF (SUPPORT NUMERIQUE)
- > CHEFS DE GROUPEMENT TERRITORIAUX
- > CHEFS DE GROUPEMENT FONCTIONNEL
- > CHEF DE CIS (SUPPORT PAPIER)
- > CTA CODIS (SUPPORT PAPIER)